



RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE « LA PLEÏADE »

Vous êtes étudiant, stagiaire, apprenti à Sens,
Vous recherchez un logement ...

La Résidence Universitaire « LA PLEÏADE » vous propose
55 studios dont 3 studios réservés aux personnes à mobilité réduite.

Située Face au Lycée Polyvalent de SENS, elle offre des services en plus :

- Accès Wi-fi
- Accès sécurisé à la résidence par un système d'ouverture magnétique
- Présence du responsable de la résidence demeurant sur place
- Laverie
- Salle de détente
- Ascenseur
- Local 2 roues et parking privatisé
- ...

PRIX Tarif 01/2023 :

STUDIOS

loyer + charges

357,86 €/mois*

*Les locataires de ces studios peuvent bénéficier de l'A.P.L.
(Aide Personnalisée au Logement), qui vient en déduction du prix du loyer



11 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 89100 SENS
email : etudiant.sens@domanys.fr

Le studio



Coin cuisine équipée

micro-ondes
réfrigérateur
plaques de cuisson
rangements



Salle d'eau



Mobilier



**55 studios réhabilités pour votre confort et votre bien-être
dont 3 réservés aux personnes à mobilité réduite.**

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À RETOURNER

POUR LE DOSSIER :

- 1 demande de logement CERFA
- 1 fiche de renseignements (ci-jointe) dûment complétée,
- 1 règlement intérieur signé,
- Le visa certifié Action-Logement (www.visale.fr)

LA DEMANDE A.P.L VOUS SERA REMISE LORS DE L'ATTRIBUTION

(que nous présenterons nous-mêmes à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne)

- 1 photocopie de la carte d'identité,
- 1 copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 accompagnée de la déclaration de ressources de l'année 2021, feuillet bleu, concernant les parents
- 1 relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.
- 1 certificat de scolarité
- 1 attestation d'hébergement

RENSEIGNEMENTS DEMANDES

Nom :	Prénom :.....
Adresse:	☎ :

Date de Naissance :.....		
--------------------------	--	--

Numéro Visale :.....

Comment avez-vous connu notre Résidence Etudiante :

MERCI DE COMPLETER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION :

ÉTUDIANT

Ecole fréquentée

Cursus suivi

APPRENTI

Ecole fréquentée

Employeur

Cursus suivi

VIE ACTIVE

CONTRAT

EMPLOYEUR

EMPLOI

DEMANDE D'APL :

Vos parents perçoivent-ils les prestations familiales ?

OUI

NON

Si oui, par quel organisme ? (adresse) :

Leur numéro d'allocataire :

ATTENTION Si vous demandez à bénéficier personnellement de l'Aide Personnalisée au Logement, le versement, à vos parents, des prestations familiales vous concernant, sera suspendu.

FEREZ VOUS UNE DEMANDE D'APL : OUI NON

Je certifie exacts les renseignements donnés ci-dessus .

Signature,

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

1/ ENTRETIEN - CONSEILS DIVERS

Vous aurez à assurer la bonne tenue et la propreté de votre chambre.

Sachez que l'entretien du rideau, de la housse de la banquette BZ, de l'alèse et du protège matelas sont à votre charge.

L'électroménager (réfrigérateur, plaque de cuisson et micro-ondes) et le mobilier (literie, armoire, table et chaises) doivent être utilisés et entretenus par vos bons soins.

Nous vous demandons de ne pas utiliser de punaises, colle ou rubans adhésifs pour apposer des posters ou autres décorations.

N'oubliez pas d'éteindre vos lumières lorsque vous quittez votre chambre, ni de couper votre radiateur avant un week-end ou une absence prolongée.

Un garage à vélos et à motos non gardé est à votre disposition. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de garer son véhicule sur les accès donnant directement sur les entrées principales de la Résidence.

DOMANYS dégage toute responsabilité pour tout vol ou effraction qui pourraient se produire sur le parking ou dans le garage "deux roues".

Vous êtes responsable de vos propres biens et DOMANYS ne répond pas de la disparition des objets, vêtements etc....

Ne quittez jamais votre chambre, même un court instant, sans la fermer à clef.

N'oubliez pas non plus de fermer votre fenêtre avant de sortir, pour éviter les déperditions inutiles de chauffage et les éventuels dégâts que pourraient causer des orages ou des coups de vent.

2/ HYGIENE ET SECURITE

La présence d'animaux est formellement interdite pour des raisons sanitaires évidentes.

Les réchauds électriques, les camping-gaz, considérés comme des matériels dangereux, ne peuvent être autorisés.

3/ REGLES COMMUNAUTAIRES

Nous vous demandons de respecter le repos de chacun, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de bruit (enceinte, chaîne-hifi, ...). Les rentrées tardives doivent être silencieuses.

4/ SANCTIONS

DOMANYS se réserve le droit d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi dans le cas de motifs graves.

Dans l'intérêt sanitaire de la Résidence, il se réserve aussi la possibilité de visiter les chambres avec l'autorisation du locataire.

5/ TOUTE VOTRE ATTENTION AUX VISITES

Les visites sont tolérées de 7 heures à 22 heures, sous réserve du respect de la tranquillité d'autrui.

Entre 22 heures et 7 heures du matin, les simples visites ne sont pas autorisées, sauf exception. Cet hébergement très exceptionnel doit être signalé au gardien.

Lu et approuvé, le.....

LE RESIDENT,